

# NOUVELLES DE L'ÉCOLE ACTIVE

## Bulletin d'informations du Conseil de participation

NUMÉRO 1

11 DÉCEMBRE 2018

### Cadre général



Notre école a constitué un Conseil de Participation (CP) se réunissant semestriellement, conformément à la réglementation.

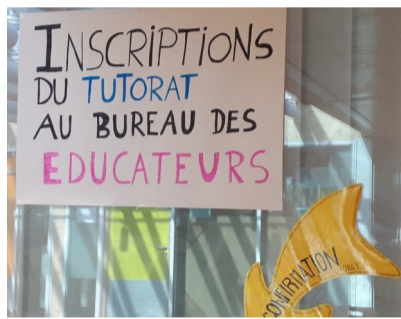
Pour rappel, ce CP comprend des représentants du Pouvoir Organisateur (PO), le chef d'établissement, des représentants des parents, des représentants du corps enseignant ainsi que du personnel ouvrier et administratif, des représentants des élèves et des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'école.

Cette NL est le fruit des discussions des membres présents.

Sans aborder tous les sujets, le CP a estimé opportun de faire état, dans une newsletter, de certains éléments avancés au cours de ses réunions. Ainsi, sa dernière réunion a connu des échanges animés en ce qui concerne les différents soutiens offerts aux élèves et a fourni une occasion supplémentaire au PO pour rappeler la nouvelle gouvernance de L'EA.

Le CP vous invite à aller lire le rapport d'activité sous le lien <http://www.ecoleactive.be/datafiles/rapport-d-activite-2017-2018.pdf> : il évoque les différents moments pédagogiques, dans leur richesse et leur diversité.

### Soutiens proposés aux élèves



Lors de l'établissement de l'avis du CP sur le rapport d'activité, plusieurs échanges ont eu lieu en ce qui concerne les soutiens aux élèves organisés par L'EA.

Il est rappelé que L'EA organise :

- des soutiens pour des matières spécifiques,
- un soutien méthodologique,
- un système de tutorat.

Les **soutiens pour les matières spécifiques et méthodologique** sont proposés par l'intermédiaire d'une communication séparée aux parents avec le bulletin. Ces propositions de soutien sont faites par le Conseil de Guidance (CG). Il existe également un soutien le vendredi pendant les groupes d'engagement composés d'élèves et de professeurs. Les soutiens sont fournis à des groupes en fonction des besoins et difficultés et sont ouverts aux élèves pour lesquels les parents ont donné leur accord. Les soutiens ne dépassent pas les 10 élèves, l'objectif idéal étant de 5 à 6 élèves par groupe, et durent 45 minutes par séance. Bien évidemment, il est possible d'aller en soutien de manière volontaire mais, considérant le nombre limité de places, la priorité est donnée aux élèves à partir de la 3<sup>ème</sup> et ciblés par le CG.

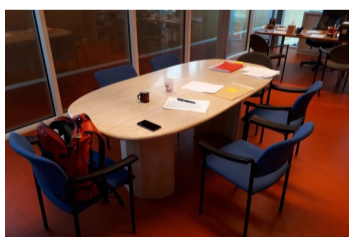
Le **soutien méthodologique** est plus ciblé. Son objectif est de permettre aux élèves de prendre conscience de leurs difficultés. Le CG propose à certains élèves de se rendre en soutien méthodologique et leur explique en quoi cela consiste. Le soutien méthodologique est accompagné d'un rdv avec le/la titulaire.

Pour le **tutorat**, il est rappelé qu'il a été mis en place il y a deux ans. Le tutorat est un soutien par un élève à un autre élève, ce qui le rend plus accessible que les autres soutiens. Il semble que cela ait beaucoup aidé mais ça n'a pas duré très longtemps. Un groupe d'engagement a relancé le tutorat début décembre 2018 ; ils ont même une devise : « Avec le tutorat, tous contre le NA ! »

Les **constats** suivants sont faits : la gestion des soutiens est très compliquée, mais l'importance de ceux-ci implique la nécessité d'une rencontre du titulaire après un bulletin induisant une proposition de remédiation afin que parents et élèves soient au clair avec leur contenu et leur plus-value.

En ce qui concerne la demande d'une **évaluation de ces soutiens** en termes de performance et de suivi, le CP ne peut que constater la difficulté immense pour la réaliser considérant la multiplicité de facteurs intervenants (implication différente de chacun, besoins différents de chaque élève, facteurs extérieurs, etc).

### Nouvelle gouvernance au 01.01.2019



Comme cela a été fait lors de l'élection des nouveaux délégués de parents en septembre 2018, la Présidente du PO, Sylvie Reuter, a présenté la nouvelle gouvernance de L'EA avec comme date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le fondement de cette nouvelle gouvernance est de **consolider les aspects participatifs en passant à une auto-gestion**. À cet effet, les statuts de L'EA ont été changés et acteront cette prise d'indépendance en se séparant, comme prévu et de commun accord, des écoles qui ont soutenu la création de L'EA depuis le début et qui étaient des membres fondateurs. Pour rappel et à titre de remerciement, les écoles membres fondateurs étaient

l'École Decroly, l'École Hamaïde, l'École en Couleurs, l'École Plein Air et l'École Nos Enfants.

Avec les nouveaux statuts, l'**assemblée générale** (AG) de l'EA est composée des délégués de parents (anciens et actifs), de l'équipe éducative, administrative et ouvrière, des sages, des élèves du 3<sup>ème</sup> degré et des élèves membres du Conseil de l'école. Le **conseil d'administration** (CA) est composé de 4 représentants des parents dont 2 de l'ASBL Les Amis de l'École Active, de 4 représentants de l'équipe éducative, administrative et ouvrière, de la Direction, des sages.

Bien évidemment, les membres du CA sont proposés à l'AG qui peut les refuser. Il faut la majorité des 2 corps (parents et professeurs) pour qu'un membre soit élu au CA.